

---

**RAPPORT GENERALE D'ACTIVITES : JOURNEE  
INTERNATIONALE DE LA FEMME  
MARS 2008**

## **INTRODUCTION**

A l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme, le Centre de recherche Action sur la justice et la Résolution 1325 (CRJ 1325), en collaboration avec des structures et organisations féminines (DIRAF, COR&CC, RECIC/KINSHASA, RDF/BASE, et AMM) avec l'appui de l'Institut pour la Démocratie en Afrique du Sud (IDASA) a organisé des activités étendues sur deux jours : une conférence et deux tribunes d'expression populaire dans deux sites dont Kinshasa Est et Kinshasa Ouest.

L'organisation de ses deux journées autour du thème : « Les droits des femmes au sein de la Police Nationale et la lutte contre les violences faites aux femmes » répond à l'impérieuse nécessité d'ouvrir un dialogue citoyen entre les organisations féminines et la Police Nationale Congolaise (PNC). Ce dialogue entend :

- Sensibiliser les autorités de la PNC sur le respect des droits de la femme dans l'exercice de leur mission ;
- Promouvoir un échange entre les femmes et la PNC sur le processus de la Réforme en vue du rétablissement de la paix et de la justice pour l'autonomisation de la femme et de la jeune fille.

## **I. DE LA CONFERENCE DU 10 MARS 2008**

Commencé à 9 heures, la conférence a été rehaussée de la présence de 60 invités représentant les organisations féminines, celles oeuvrant pour la cause des femmes et la PNC. A noter que quelques personnalités de marque avaient honoré cette journée.

- Madame Ndarwezi, Directeur de cabinet de Madame la ministre du genre, famille et enfant ;
- Madame Mushengezi, Conseillère du chef de l'état en charge de la question parlementaire ;
- Monsieur le Général Elesse, Secrétaire exécutif du comité de suivi de la Réforme de la Police (CSRP) et Conseiller du ministre d'état en charge de l'intérieur, décentralisation et sécurité ;

- Les dames officiers de la police notamment : l'Inspecteur Amissi Tabongwe (représentante de l'inspecteur Général de la PNC) et l'Inspecteur Françoise Kabundi Munyarogerero

Elle a été ouverte par le mot de circonstance de la représentante de Madame la Ministre du genre, famille et enfant. Dans son mot de circonstance, celle-ci a stipulé l'importance que revêt cette activité propice à la prise en compte des besoins sécuritaires des femmes conformément à la résolution 1325 des Nations Unies adoptée en octobre 2000 et portant sur « Femme, Paix et Sécurité »

Ce mot a été suivi par celui de la Présidente du CRJ 1325 en la personne de Me Irène Esambo. Celle-ci a insisté sur le fait que cette activité rentrait dans le cadre d'un dialogue citoyen entre les organisation féminines et la police nationale congolaise autour de la promotion des droits de la femme au sein de la police et les mécanismes de lutte contre l'impunité des violences faites aux femmes conformément à la réforme.

## **1. EXPOSES**

La séance ayant été déclarée ouverte, les participants ont suivi tours à tours les interventions ci-après<sup>1</sup> :

- A. « le processus de la Réforme de la police nationale (PNC) face à la promotion de la paix et de la promotion des droits de la femme (femme policière et femme civile) en République Démocratique du Congo (RDC) ».

Le général Elesse en a été l'orateur et a insisté sur la nécessité d'une police moderne au service de la population, démilitarisée et professionnelle.

- B. « Avant projet de loi organique sur la PNC et la promotion des droits de la femme ainsi que la lutte contre l'impunité ».

Animé par Madame Irène Esambo, celle-ci en a relevé des innovations. Cette loi a tenu compte du genre mais doit l'étendre dans d'autres domaines en dehors de celui de recrutement dans lequel le genre est mis en exergue de manière explicite. Aussi, cette loi définit clairement pour la première fois la doctrine de la Police en RDC. Toutefois, madame Irène a émis le vœu que la police soit justiciable devant les juridictions civiles en raison de son statut consacré dans le cadre de la réforme.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails lire les documents en annexe.

- C. « Réforme de la Police et le respect des droits de la femme au Lesotho: Contribution à la promotion des droits de la femme policière et la lutte contre les violences faites à la femme ».

L'expérience décrite par Madame Evelyn Letoane, Commissaire de la Police Nationale de Lesotho, a mis en exergue l'influence des femmes policières malgré le fait qu'elles soient en dessous de la moitié de l'effectif global de la police de Lesotho. Les femmes ont intégré la police tard, mais d'années en années les efforts ont été consentis pour améliorer le statut de la femme au sein de la police, et accroître leur intégration. De son expérience, l'harmonisation des relations entre police et population est fruit du travail bien fait. Elle en est un témoignage car elle a fini par se faire accepter en tant que femme malgré la mesure de désarmement de la police soutenu par elle et qui était difficile à accepter en ces débuts.

- D. « Genre comme stratégie de promotion des droits de la femme dans la PNC ». Ici madame Catherine Odimba a insisté sur le fait que tout programme et toute politique nécessitent la prise en compte de genre pour des retombés meilleurs sur les droits des femmes.
- E. « Harmonisation des relations entre Police Civile en RDC gage de paix et de sécurité pour l'autonomisation de la femme et de la jeune fille ».

Madame Betty Mweya a capitalisé ici les résultats de terrain pour mettre en lumière les préjugés et le traitement dont sont l'objet les femmes policières et les femmes congolaises face à la PNC

## **2. DEBAT ET RECOMMANDATIONS**

En rapport avec différents exposés, plusieurs questions ont été soulevées par les participants. Quid sur la loi organique, sur la perception de la femme policière au sein de la PNC, sur le code de la famille, sur la relation PNC et forces armées congolaises, sur l'approche genre, sur les déviances de la PNC, etc.

L'auditoire de la conférence était composé des femmes leaders des associations féminines dont le niveau scolaire est assez élevé. Ce qui a permis un niveau de débat de facture.

## **A. DEBAT.**

Dans le cadre du débat, plusieurs constats ont été faits en rapport avec la PNC et la situation des femmes.

- L'information sur la réforme n'est pas étendue. Au niveau des provinces par exemple, la PNC n'est pas bien informée
- La légèreté dans le traitement des dossiers sur la violence sexuelle dans les commissariats de la police est un problème réel qui mérite une attention particulière dans le processus de la réforme
- La perception négative de la police par la population entache les relations qui du reste devaient être harmonieuses entre la police et la population et particulièrement entre les femmes et la PNC
- L'absence des policiers (hommes) à cette conférence, dont la présence répondrait à la logique même du genre
- La question de la jeune fille n'a pas été relevée.

## **B. RECOMMANDATIONS**

- Mettre la loi organique à la disposition des organisations féminines, et en assurer une large diffusion par sa traduction en diverses langues locales. Ce qui en permettrait un bon suivi par les organisations féminines au parlement en vue de l'adoption d'une loi organique qui tienne compte du genre.
- Promouvoir un discours et un statut valorisant de la femme policière
- La prise en compte du genre dans le code de la famille pour influencer tous les programmes ou politiques en rapport avec le statut de la femme, et dans ce cas précis, celui de la femme policière
- Mettre en place des mécanismes qui puissent permettre une perception positive de la PNC par la population pour une cohabitation pacifique (formation, sensibilisation, vulgarisation des lois relatives à la PNC, etc.)
- Collaboration entre PNC, organisations féminines, population
- Prise en compte dans le processus de la réforme de la PNC du document des organisations féminines élaboré à l'occasion de la tenue de la table ronde sur la sécurité en RDC
- Impliquer la jeune fille lors des discussions car elle est l'une des victimes des violences et de l'insécurité dans la société

## II. DES TRIBUNES POPULAIRES DU 11MARS 2008<sup>2</sup>

Celles-ci ont été organisées en deux pools dont celui de Kin – Est et de Kin – Ouest et se sont articulés autour des thèmes ci-après :

- « La réforme de la police (genèse et vision de la société civile) »
- « La stratégie de la PNC pour la lutte contre l'impunité des violences faites à la femme par la PNC »

En raison du niveau scolaire des participants généralement moyen, la préférence de communication a été celle de la langue locale (lingala) pour une meilleure compréhension et un échange facile entre population et PNC.

Un kit comprenant le projet de loi organique sur la PNC et la vision de la société civile avait été remis à toutes les participantes comme support d'auto – information et d'échanges futurs dans ces milieux reculés.

De manière générale, il ressort de ces tribunes que la relation entre la PNC et la population n'est pas harmonieuse. A l'instar des griefs notés lors de la conférence, les femmes ont évoqué plusieurs cas de déviances imputables à la PNC et non propices à la protection des droits reconnus à l'ensemble de la population congolaise, et particulièrement aux droits de la femme congolaise. Cela, disent-elles, est principalement lié aux conditions de vie précaires des policiers mais aussi aux conditions de travail qui ne répondent pas aux normes d'une police moderne.

Ainsi les femmes ont-elles souligné

- la non-information de la police commise dans les commissariats de la périphérie sur les questions de genre et sur certaines lois dont celles des violences sexuelles ;
- des cas de viols impunis ;
- des tracasseries policières à l'endroit des femmes maraîchères et riveraines ;
- des pratiques de corruption ;
- etc.

A noter que l'on décèle des insuffisances même dans la connaissance du processus de la réforme par la police elle-même.

Elles ont alors fait comme recommandations :

- la vulgarisation de la loi sur les violences sexuelles de la RDC dans les commissariats de police ;

---

<sup>2</sup> Lire les communications en annexe

- l'organisation répétée des tribunes d'expression populaire afin d'un rapprochement et d'un dialogue entre la PNC, la population et les organisations féminines pour traiter des problèmes locaux de sécurité qui se posent. La collaboration avec les organisations féminines apparaît par ce fait une nécessité.

## CONCLUSION

Ces deux journées de réflexion posent une problématique nouvelle de prise en compte de l'aspect sexo – spécifique dans la réforme de la PNC. Elle pousse donc à réinterroger le processus de la promotion des droits de la femme dans un contexte assez complexe qu'est celui de la RDC, mais aussi à réévaluer tout le processus de la réforme de la PNC au regard de l'approche genre.

La conférence et les tribunes ont permis aux femmes membres des organisations féminines d'avoir un feed-back sur leur document de réflexion relatif à la « femme et sécurité en RDC » déposé à la table ronde sur la sécurité organisé au mois de février 2008.

Un échange constructif a permis de comprendre que ce document était utilisé dans différents groupes de travail de cette table ronde notamment celui des questions transversales en matière de sécurité.

Aussi, ces journées ont été une première occasion pour les femmes d'être informées sur le contenu de la loi organique et d'y relever les aspects genre. Les femmes y ont apprécié la disponibilité de la PNC, son engagement dans les échanges aussi bien pendant la conférence que lors des tribunes d'expression populaire. Pareille expérience a été souhaitée de vive voix pour un apprentissage à la cohabitation et à la collaboration entre la PNC, la population, les femmes de manière spécifique et les organisations féminines.

Fait à Kinshasa, le 25 Mars 2008

Par le *CRJ 1325*

Me Irène Esambo  
Présidente